

1.5 Question de M. Maxime Daye, intitulée «Promotion du *walking football* en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Maxime Daye (MR). – Nous parlons souvent du sport pour les jeunes, et moins souvent du sport pour les moins jeunes. Pourtant, plusieurs disciplines permettent aux seniors d'exercer à nouveau une activité physique, et notamment le *walking football*. Ce sport, dérivé du football, consiste à rassembler des équipes de cinq personnes de plus de 50 ans. À l'inverse du football, il est interdit de courir, de trotter ou même de sauter. Il n'y a pas non plus de hors-jeu et la balle ne peut dépasser la hanche des joueurs.

Ces règles simplifiées facilitent l'inclusion des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. Actuellement, quelques clubs proposent cette discipline, à Écaussinnes, Tubize, Pepinster, Eupen, ou encore à la Royale Union Saint-Gilloise. Le faible développement du nombre de clubs est en partie dû au manque de reconnaissance de ce sport par l'Association des clubs francophones de football (ACFF) et la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'ACFF indique que cette reconnaissance n'est pas dans ses priorités, tandis que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne reconnaît qu'une seule fédération multisports pour les plus de 50 ans, à savoir ÉnéoSport.

Madame la Ministre, quelles actions comptez-vous mettre en œuvre pour favoriser le développement et la multiplication des clubs de sport permettant l'inclusion de personnes en situation de handicap ou les seniors, comme c'est le cas avec le *walking football*?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, ÉnéoSport, fédération sportive reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles, offre aujourd'hui, à travers ses 350 clubs, une grande palette d'activités sportives adaptées aux personnes de plus de 50 ans. De nombreuses fédérations proposent également des compétitions pour les catégories d'âge plus avancées.

L'exemple du *walking football* est une variante dans l'offre d'activités physiques douces et inclusives et est susceptible de satisfaire le plaisir de continuer à jouer au football et de profiter de ses bienfaits, tout en réduisant considérablement les risques de blessure.

Ses bienfaits sont multiples. Sur le plan physique, la pratique du *walking football* contribue à maintenir une bonne santé cardiaque, limite le risque de maladies chroniques, et favorise le maintien de la forme physique. Sur le plan mental et social, le *walking football* permet de lutter contre l'isolement en encourageant les rencontres, la convivialité et l'engagement, tout en transformant l'exercice en un

moment de plaisir et de satisfaction personnelle. Enfin, sur le plan sociétal, cette pratique sportive favorise l'inclusion, renforce l'esprit d'équipe, et constitue pour les clubs une opportunité de diversifier leurs activités et de s'ouvrir à un nouveau public.

Le *walking football* est encore peu développé en Fédération Wallonie-Bruxelles, principalement en raison de l'absence de reconnaissance par les fédérations sportives traditionnelles. Je ne peux imposer à ces dernières de s'ouvrir à de nouvelles disciplines, mais je suis convaincue que les clubs et les pratiquants, en développant ces initiatives sur le terrain, amèneront progressivement les fédérations à s'y intéresser davantage.

En effet, cette discipline représente une réelle opportunité pour les clubs: elle élargit leur base d'affiliés, crée un vivier supplémentaire de bénévoles, intègre une dimension sport-santé dans leurs activités, et permet également de rentabiliser leurs infrastructures pendant la journée.

Enfin, si les clubs souhaitent développer la pratique du *walking football*, mon administration a les moyens de les soutenir dans le cadre du lancement de projets favorisant les pratiques inclusives et adaptées aux seniors.

M. Maxime Daye (MR). – Madame la Ministre, vous avez cité tous les bienfaits du *walking football*. J'en retiendrai qu'il y a peut-être actuellement un manque de communication ou de médiatisation, sur le fait que d'une part, les clubs peuvent aller chercher des aides financières destinées à l'inclusion, et que d'autre part, ils peuvent développer davantage cette nouvelle pratique sportive. Pourquoi ne pas venir découvrir cette pratique sportive sur le terrain, à la Renaissance Union Tubize Braine? J'en serais ravi.

(Mme. Özlem Özen, vice-présidente, prend la présidence)

1.6 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Après Tokyo: comment garantir à nos athlètes respect, équipement et sérénité?»

1.7 Question de M. Vincent Maillen, intitulée «Gouvernance de Belgian Athletics et protection des athlètes de haut niveau à la suite de l'affaire Thiam»

1.8 Question de M. Christophe Bastin, intitulée «Rôle de conciliation dans le conflit entre Nafi Thiam et la fédération d'athlétisme»

1.9 Question de M. Jori Dupont, intitulée «Tensions entre Nafisatou Thiam et la fédération belge d'athlétisme»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces quatre questions orales. (Assentiment)

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, lors de la dernière séance plénière, je vous ai interrogée à propos de code de conduite imposé aux athlètes, que Nafissatou Thiam avait qualifié de «contrat commercial». Cette affaire avait déjà mis en lumière des tensions profondes entre les sportifs et leur fédération, mais aussi la crainte de sanctions financières lourdes pour celles et ceux qui refusaient de se plier à ce dispositif. Vous aviez alors estimé qu’il serait préférable d’en débattre à l’issue des championnats du monde.

Or, ceux-ci viennent de se solder par un constat amer: l’abandon de notre plus grande championne, non pas pour des raisons physiques, mais faute d’un climat serein. Les conflits autour de ce code de conduite, les refus d’accréditation de son encadrement, l’exclusion supposée d’un camp d’entraînement... Tout cela a progressivement fragilisé Nafissatou Thiam jusqu’à l’empêcher de prendre part aux épreuves. Loin d’un simple incident, ce drame sportif révèle un malaise structurel et une gouvernance qui semble placer règlements et intérêts financiers avant l’écoute et la protection de nos athlètes.

À cela s’ajoute une autre réalité préoccupante mise en lumière par la presse: près d’un tiers de nos athlètes présents à Tokyo n’avaient pas d’équipementier et ont dû financer eux-mêmes du matériel de base, y compris leurs chaussures de compétition. Certains ont battu des records nationaux dans ces conditions, là où d’autres nations veillent à garantir un soutien minimal.

Dès lors, pourriez-vous clarifier ce qu’est exactement le code de conduite imposé aux athlètes de haut niveau? Pourquoi a-t-il des fins commerciales? Des discussions auront-elles lieu avec *Belgian Athletics* afin de revoir le code et de répondre aux problèmes qu’il soulève? Quel est aujourd’hui l’accompagnement financier, matériel et logistique réel dont bénéficient nos athlètes de haut niveau via l’ADEPS et les fédérations sportives? Comment le gouvernement entend-il répondre à l’inquiétude qui se manifeste quant à l’absence de soutien logistique ou d’équipement pour nombre de nos sportifs?

Quelles sont les conclusions de votre rencontre avec les responsables de la fédération d’athlétisme? Avez-vous identifié des pistes de solutions structurelles? Avez-vous prévu également de consulter les sportifs? Il a été question de tensions communautaires dans ce dossier. Quel est votre regard sur ces propos? Êtes-vous en contact avec votre homologue flamande afin de dissiper les éventuelles crispations? Allez-vous également organiser une concertation avec les équipementiers, afin que plus aucun athlète belge ne doive payer pour représenter son pays? Le conseil d’administration de *Belgian Athletics* a organisé une réunion le 29 septembre. Quelles sont les conclusions des discussions qui ont eu lieu dans ce cadre?

M. Vincent Maillen (MR). – Les championnats du monde d’athlétisme de Tokyo ont été le théâtre d’un épisode particulièrement préoccupant pour le sport belge. Notre double championne olympique d’heptathlon, Nafissatou Thiam, a été contrainte à l’abandon samedi dernier. Depuis des semaines, un conflit opposait

l'athlète et son entourage à la *Belgian Athletics* autour de l'application d'un code de conduite.

Cette querelle administrative s'est cristallisée autour de plusieurs éléments: la contestation de sa sélection, le refus d'accréditation pour son kinésithérapeute personnel et l'interdiction d'organiser un camp d'entraînement selon ses souhaits. Derrière ces mesures, se cachent en réalité des enjeux commerciaux et des conflits de sponsors qui n'avaient rien à voir avec la performance sportive. Plus grave, cette affaire a révélé des tensions communautaires au sein de la gouvernance de *Belgian Athletics*: dans le Nord du pays, des voix se seraient fait entendre pour voter contre la participation de notre meilleure athlète. La coprésidente francophone de la fédération, Jessica Mayon, s'est désolidarisée de cette position, révélant au grand jour l'absence de cohésion au sein de l'instance dirigeante. Cette affaire constitue un véritable naufrage qui porte atteinte à l'image de la Belgique sportive.

Dès lors, Madame la Ministre, quelle est votre analyse de cette séquence? Avez-vous été informée en temps réel de cette crise et des décisions prises par *Belgian Athletics* concernant Nafissatou Thiam? Quelles mesures comptez-vous prendre pour clarifier les responsabilités au sein du conseil d'administration de *Belgian Athletics* et garantir une représentation équilibrée entre les composantes linguistiques? Comment entendez-vous protéger les athlètes de haut niveau des conflits internes des fédérations qui compromettent leur préparation et leurs performances? Avez-vous contacté votre homologue flamande pour aborder cette problématique?

Une championne olympique qui se prépare pour un concours de cette ampleur a besoin de sérénité. L'abandon de Nafissatou Thiam à Tokyo ne doit pas rester sans conséquence. Il en va de la crédibilité de notre sport de haut niveau et du respect dû à nos champions qui portent les couleurs de la Belgique sur la scène internationale.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Madame la Ministre, ces derniers jours, le conflit opposant Nafissatou Thiam à la *Belgian Athletics* a beaucoup fait parler. D'après la presse, vous avez indiqué vouloir jouer un rôle de conciliation dans ce dossier. Nous connaissons tous le parcours exceptionnel de Nafissatou Thiam. Mais au-delà de l'athlète et de ses résultats, c'est aussi l'image de l'athlétisme et du sport belge qui est concernée. Un tel conflit, exposé publiquement, fragilise à la fois la relation de confiance entre sportifs et fédérations, et le rayonnement de notre sport.

Ainsi, quelle démarche exacte entendez-vous entreprendre dans votre rôle de conciliatrice? Quel cadre ou quelle méthode souhaitez-vous privilégier pour favoriser un dialogue apaisé entre les parties? Plus largement, ce cas peut-il amener à une réflexion plus structurelle sur la gouvernance dans certaines fédérations? Nous espérons toutes et tous qu'une issue positive pourra être trouvée, car il en va non

seulement du respect dû aux athlètes, mais aussi de la crédibilité de nos institutions sportives.

M. Jori Dupont (PTB). – Il y a dix jours, Nafissatou Thiam a pris la décision difficile d’abandonner les Championnats du monde d’athlétisme de Tokyo. Un sentiment domine: celui d’un grand gâchis. Pour tout athlète de haut niveau, la préparation d’une compétition est un processus exigeant, où chaque détail compte. En l’occurrence, la préparation de Nafissatou Thiam n’a pas été perturbée par une blessure ou un problème personnel, mais par ce fameux conflit l’opposant à *Belgian Athletics*. Cela avant même d’évoquer sa mise à l’écart de la délégation belge dont elle a été victime sur place, à Tokyo.

Je tiens à insister sur deux points. Premièrement, Nafissatou Thiam est une athlète hors du commun, un modèle de talent et de longévité, qui a porté et continue de porter les couleurs de la Belgique au plus haut niveau. Cependant, ce n’est pas seulement en raison de son palmarès que le traitement qui lui a été réservé est inacceptable; une telle attitude est inadmissible envers n’importe quel sportif de haut niveau. Deuxièmement, il est bien entendu normal qu’une fédération sportive applique les mêmes règles à tous ses athlètes. Cela étant, lorsqu’une contradiction surgit, il est essentiel de tout mettre en œuvre pour éviter de compromettre les performances sportives des athlètes qui consentent d’immenses sacrifices pour représenter notre pays.

Madame la Ministre, regrettant le déballage médiatique autour de cette affaire, vous avez réagi dans la presse et proposé de jouer un rôle de médiatrice. Je partage pour une fois votre position. Des solutions auraient certainement pu être trouvées pour éviter ces tensions et leurs conséquences. Dès lors, avez-vous pris contact avec la ministre flamande des Sports, afin d’identifier ensemble les dysfonctionnements qui ont mené à cette situation et éventuellement assumer conjointement un rôle de conciliation? La semaine dernière, vous avez reçu les responsables de la *Belgian Athletics*. Qu’est-il ressorti de ces échanges? Vous ont-ils présenté leur analyse et des pistes de solutions? Pouvez-vous nous les exposer? Avez-vous déjà reçu ou comptez-vous recevoir Nafissatou Thiam et/ou son équipe, afin d’entendre leur version des faits et leurs propositions? Enfin, quelle autre action comptez-vous entreprendre pour assurer le rôle de médiation dans ce dossier?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Messieurs les Députés, commençons avec une évidence qui doit orienter chacune de nos décisions: l’athlète doit demeurer au cœur de nos priorités. Les athlètes s’entraînent au quotidien, se surpassent en compétition et portent – parfois seuls – une pression immense.

En tant que ministre du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles, je tiens de nouveau à préciser que la politique n’a pas d’autorité directe sur *Belgian Athletics* dont le conseil d’administration est composé paritairement entre les

représentants de la Ligue belge francophone d'athlétisme (LBFA) et la *Vlaamse Atletiekliga* (VAL) qui ont la responsabilité de la représentation de l'athlétisme belge au niveau international. Par conséquent, ils étaient le moteur dans le choix de la délégation et de la préparation des championnats du monde d'athlétisme 2025 à Tokyo.

Soucieuse de préserver la sérénité des athlètes, je me suis abstenue de toute déclaration durant les championnats du monde. Ceux-ci étant derrière nous, j'ai pris la parole la semaine dernière.

Il est important de le répéter: Nafissatou Thiam est bien plus qu'une championne. Elle est une source d'inspiration et de fierté pour notre pays. Elle incarne le courage et l'excellence aux yeux de beaucoup. Je lui souhaite de retrouver toute l'énergie et la sérénité nécessaires pour poursuivre son parcours exceptionnel avec succès. Je regrette profondément que des tensions importantes aient terni ce climat de confiance entre elle et *Belgian Athletics*.

Dans un esprit de rassemblement, j'ai souhaité souligner qu'il n'y avait sans doute pas de vérité unique dans ce dossier ni de responsabilité exclusive. J'ai donc invité chacun à tourner la page et à aller au-delà des commentaires et des attaques dans la presse et sur les réseaux sociaux. Ceux-là ne servent ni les athlètes, ni les fédérations, ni l'image du sport.

Ma responsabilité est de favoriser l'émergence de solutions structurelles respectant les intérêts de toutes les parties. C'est dans ce cadre que j'ai rencontré, la semaine dernière, la présidente de la LBFA afin d'évoquer avec elle l'historique du dossier et des différents faits ayant conduit aux communications – que je regrette – des uns et des autres durant ces championnats.

Je suis en attente d'un retour de la part de la fédération sur les actions concrètes à entreprendre afin de ramener de la sérénité au niveau de la structure et des sportifs, et de prévenir toute nouvelle difficulté dans le futur.

Je ne me prononcerai pas sur le caractère commercial du code de conduite. Cependant, il est évident qu'il met en tension les différents acteurs privés, qu'ils soient sponsors de *Belgian Athletics* ou d'un ou une athlète individuel. Son évolution est plus que nécessaire. La présidente de la LBFA m'a assuré qu'elle travaillait à modifier ce point.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a toujours eu foi en Nafissatou Thiam, bien avant qu'elle obtienne ses premiers titres. Depuis plus de quinze ans, la Fédération Wallonie-Bruxelles et ses structures la soutiennent, elle et son équipe, avec constance et confiance. Ce soutien s'inscrit notamment dans le cadre du contrat de haut niveau de l'ADEPS, qui a rapidement reconnu son potentiel et son talent exceptionnel, et qui définit des droits et des devoirs partagés, comme pour tous les sportifs professionnels.

Je veillerai donc à offrir à nos athlètes des structures organisationnelles les plus professionnelles possibles, afin que nos champions de demain évoluent en toute sérénité, et avec tout le respect qui leur est dû. À cette fin, je souhaite rassembler toutes les parties prenantes pour créer un climat propice au dialogue et à l'amélioration des conditions des uns et des autres.

M. Thierry Witsel (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos éléments de réponse dans ce dossier. Ils sont différents de ceux que vous aviez déjà livrés lors de la séance plénière du 17 septembre dernier, lorsque je vous avais interrogée sur le même sujet. En effet, le code de conduite est incriminé et pose problème. Une possibilité existe, comme certaines fédérations sportives le pratiquent déjà, de déléguer des athlètes afin de le construire ensemble, fédération sportive et athlètes professionnels.

L'autre partie est constituée par le contrat commercial. À notre sens, il ne peut pas figurer dans un code de conduite. Cet aspect doit être bien distinct et séparé.

J'entends tout ce que vous me dites. Dans certains pays, des athlètes comme Léon Marchand et Armand Duplantis arrivent à trouver un terrain d'entente et des compromis entre leurs sponsors et ceux de leur fédération sportive. Ils concourent avec les leurs et ceux de la fédération. Trouver une telle solution était possible à Tokyo.

Vous avez raison de souligner, cependant, que la priorité doit être donnée aux sportifs. C'est la première des choses. Ils et elles nous rapportent des médailles et, ce faisant, valorisent la Fédération Wallonie-Bruxelles puisqu'ils sont sous contrat ADEPS.

Par ailleurs, je me tourne vers la droite pour déplorer le ni oui ni non de Mme Nikolic vis-à-vis des auditions réclamées. Elles me paraissent importantes à organiser pour que nous, parlementaires, entendions les différentes parties.

M. Vincent Maillen (MR). – Je suis heureux que vous ayez pu rencontrer les intervenants, et j'espère qu'une issue positive à cette situation sera trouvée.

La Fédération Wallonie-Bruxelles soutient financièrement, depuis leurs débuts, les athlètes jugés capables de réaliser des exploits. Une réflexion pourrait être menée avec les différents acteurs, notamment les sponsors de ces athlètes confirmés, afin que la Fédération Wallonie-Bruxelles profite d'une partie des retombées financières positives liées aux exploits sportifs réalisés.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous remercie de vouloir jouer un rôle actif de conciliation, car il est essentiel que nous dépassions ces tensions dans un esprit constructif. En effet, personne ne sortira gagnant d'un tel conflit, ni l'athlète, ni la fédération, ni l'image du sport.

La démarche doit rester neutre et centrée sur le dialogue, dans le respect des deux parties. Ce dossier met en lumière l'importance de la gouvernance et de la qualité

des relations entre les fédérations sportives et les sportifs de haut niveau. En tout cas, pour ma formation politique, l'objectif est clair: garantir que le sport au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles reste un espace de confiance, de respect et d'exemplarité. Les Engagés suivront donc ce dossier avec la plus grande attention, dans l'intérêt du sport, des athlètes et des institutions.

M. Jori Dupont (PTB). – La question initiale de M. Witsel comprenait une question sous-jacente au sujet des sportifs devant s'équiper eux-mêmes. Nous comprenons qu'ils doivent recourir à des sponsors privés pour financer cet équipement. Il faut donc concilier les deux: le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec les autres sponsors des sportifs qui en ont besoin. Nous devons revoir ensemble le code de conduite pour que chacun y trouve son intérêt, tout en donnant la priorité aux sportifs.

(M. Christophe Bastin, président, reprend la présidence)

1.10 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Suivi de la piste indoor d'athlétisme de Seraing»

M. Thierry Witsel (PS). – Le dossier de Seraing Athlétisme et de la construction de sa salle *indoor* illustre malheureusement les difficultés que peuvent vivre certains clubs sportifs dans la concrétisation de leur projet d'infrastructures.

Après plus de douze ans d'attente, de complications financières et de réflexion dans le projet, la salle est aujourd'hui construite, mais inutilisable faute d'équipements. Le club s'était engagé à contribuer pour 125 000 euros et la ville de Seraing a introduit diverses demandes de subventions, mais il manque toujours 129 000 euros pour le matériel. En conséquence, les athlètes, dont certains évoluent au plus haut niveau national et international, doivent s'exiler vers d'autres infrastructures, à Louvain-la-Neuve ou à Hannut, alors qu'une toute nouvelle salle existe à proximité, mais reste fermée.

À l'époque, un engagement oral avait été pris par le ministre Pierre-Yves Jeholet concernant la prise en charge de ces équipements. Depuis, le dossier semble enlisé. Pourtant, la période hivernale approche et la salle est indispensable pour l'entraînement des athlètes de Seraing Athlétisme et pour l'accueil des écoles.

Madame la Ministre, quelles pistes envisagez-vous pour le financement rapide des équipements manquants afin de rendre la salle fonctionnelle? Est-il possible d'activer un soutien exceptionnel de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou de l'ADEPS pour débloquer la situation dans les meilleurs délais? Plus largement, quelles garanties pouvez-vous offrir aux clubs sportifs et aux communes afin que de tels blocages n'hypothèquent plus, à l'avenir, des projets attendus depuis plus d'une décennie?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, le club de Seraing

Athlétisme situé dans une grande agglomération et comptant plusieurs athlètes de niveau national et international dispose désormais d'une salle moderne. Cette infrastructure est un atout majeur qui participe au développement de cette discipline.

Pour équiper cette salle, le club a bien introduit une demande de subvention auprès de mon administration pour l'achat de matériel sportif à hauteur de près de 150 000 euros. Cette demande a fait l'objet d'un refus, la salle n'étant pas encore terminée et sa réception par les services de sécurité n'ayant pas encore été effectuée. Cependant, tenant compte de la proximité de la réception définitive par les services de sécurité, une demande de réexamen du dossier a été introduite. Néanmoins, il faut tenir compte du fait que la subvention maximale ne dépassera pas 25 000 euros, comme le prévoit la législation régissant cette matière. Dès le départ, ce type de matériel aurait pu être intégré au titre de premier équipement sportif de l'infrastructure dans le dossier subventionné par InfraSports. Cela aurait permis de gagner du temps et d'éviter la situation actuelle.

Mes services et les administrations concernées travaillent à une meilleure articulation entre les dispositifs de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de façon à éviter que des projets attendus de longue date ne se retrouvent freinés par des problèmes de calendrier ou de procédure. L'objectif est de garantir aux clubs et aux communes une plus grande lisibilité et une meilleure prévisibilité dans la concrétisation de leurs projets.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, j'entends que la demande de subvention sera à nouveau examinée. Mais, si j'ai bien compris, en cas de réponse positive, il n'y aura que 25 000 euros qui pourront être octroyés. Or, le matériel coûte environ 130 000 euros, ce qui implique qu'il faudra trouver la somme manquante. Je rappelle qu'un engagement avait été pris par le précédent ministre des Sports, M. Pierre-Yves Jeholet.

Je ne vous en veux pas pour la cause, mais il faut se mettre à la place des athlètes. Cela fait douze ans qu'ils attendent une infrastructure. Or, les fonds manquent pour acheter du matériel. En outre, les promesses données ne sont pas tenues.

La somme de 25 000 euros ne sera pas suffisante et les athlètes devront s'entraîner à l'extérieur. Cela fait beaucoup de difficultés pour ces sportifs de haut niveau. À mon sens, il y aurait moyen de trouver des solutions pour soutenir Seraing Athlétisme.

1.11 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Prévention et prise en charge des commotions cérébrales dans le sport»

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, les commotions cérébrales constituent aujourd'hui un sujet de santé publique trop souvent sous-estimé. Leur fréquence est importante, en particulier dans le milieu sportif, et leurs conséquences peuvent être lourdes. Si la majorité des patients récupèrent spontanément, près

d'un tiers développent des symptômes persistants qui peuvent durer des mois, voire des années, en affectant profondément la qualité de vie. Chez les sportifs, en particulier chez les jeunes, une mauvaise prise en charge ou un retour trop rapide à la pratique accroissent considérablement les risques de complications.

Un nouvel article de la Revue médicale de Liège, «*Prise en charge multidisciplinaire des commotions cérébrales*», révèle que les commotions sont encore trop souvent mal diagnostiquées ou insuffisamment suivies. Pourtant, les recommandations internationales sont claires: il est indispensable de sensibiliser les entraîneurs, parents et sportifs aux signes d'alerte grâce à des outils simples comme le *Concussion Recognition Tool*, de doter les professionnels de santé d'outils standardisés comme le *Sport Concussion Office Assessment Tool-6* (SCAT6) ou le *Sport Concussion Office Assessment Tool-6* (SCOAT6). Des protocoles stricts et progressifs de retour au jeu, ou à l'école, doivent être aussi appliqués. Plusieurs fédérations internationales, comme la Fédération internationale de football association (FIFA) ou *World Rugby* en ont déjà fait une priorité.

Pourtant, la détection et la gestion des commotions par nos clubs et fédérations restent encore très inégales. De nombreux entraîneurs, encadrants ou même professionnels de santé, ne disposent pas des outils nécessaires ni d'une formation suffisante pour appliquer ces protocoles. Les risques sont pourtant considérables: symptômes persistants, anxiété, troubles cognitifs, voire, en cas de commotions répétées, des pathologies neurodégénératives à long terme.

Quelles sont les actions actuellement menées pour sensibiliser les fédérations, les clubs, les entraîneurs, mais aussi les sportifs et leurs familles à l'importance d'identifier rapidement les commotions et d'en assurer une prise en charge adaptée? Envisagez-vous de rendre obligatoire, dans les fédérations sportives reconnues, la formation à l'utilisation de ces outils de détection et l'application de protocoles de retour au jeu? Quelles mesures concrètes allez-vous prendre pour renforcer la formation des encadrants sportifs et du personnel médical de terrain, de manière à ce que la sécurité et la santé des sportifs, en particulier des plus jeunes, soient pleinement garanties? Enfin, comment comptez-vous renforcer la collaboration entre le monde sportif et les acteurs de la santé afin d'assurer un suivi multidisciplinaire efficace des sportifs victimes de commotion?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, le sujet des commotions cérébrales a déjà été abordé, mais notons qu'il est essentiel d'agir sur plusieurs points: la prévention, la formation, la sensibilisation et, à terme, une meilleure reconnaissance des spécificités médicales et sociales relatives aux commotions. En Fédération Wallonie-Bruxelles, le cadre de prévention des commotions cérébrales est en voie de structuration dans plusieurs disciplines. Avec le soutien de mon administration, la Ligue belge francophone de rugby (LBFR) a instauré, grâce à un financement dédié, un plan spécifique de prévention, de

sensibilisation et de formation. Celui-ci se déploie par des colloques, des formations en clubs et des supports pédagogiques validés médicalement.

Par ailleurs, dans cette même discipline, des formations médicales de niveau 1, encadrées par des formateurs agréés par *World Rugby*, sont accessibles à tous les opérateurs de terrain. Ces formations abordent les commotions comme un module central, tant dans les formations proposées par la Fédération Wallonie-Bruxelles que dans le cadre des brevets ADEPS. La formation des cadres sportifs intègre déjà des modules relatifs aux commotions cérébrales. Le personnel d'encadrement des centres ADEPS est formé aux premiers soins. Un carnet d'incidence est tenu systématiquement pour tout accident ou symptôme et est transmis aux familles. Le port du casque est obligatoire pour de nombreuses activités à risque.

Aujourd'hui, les sportives et sportifs sous statut de haut niveau, ou les espoirs sportifs, bénéficient déjà d'un suivi par le Centre d'aide à la performance sportive (CAPS) et par les commissions médicales des fédérations sportives qui sont les plus compétentes pour adapter les protocoles de contrôle en fonction des spécificités de chaque discipline. Des pratiques sportives sont adaptées pour les plus jeunes, telles que l'exclusion du jeu de tête dans plusieurs catégories, dont le football. Enfin, les aspects liés à la santé et à la sécurité seront pris en considération dans les travaux visant une évolution du décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, informer le grand public au sujet des commotions cérébrales est en effet important, de même que sensibiliser le monde sportif. En outre, la concertation entre le monde médical et le monde sportif est essentielle afin d'assurer la santé et la sécurité de nos sportifs. Il y a là encore un grand travail de communication à réaliser. J'entends que la LBFR est déjà loin dans la formation sur les commotions cérébrales. Mais il serait probablement intéressant de plus la généraliser à tous les sports, et que chacun et chacune soit conscientisé aux conséquences des commotions cérébrales.

1.12 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Rôle des parents dans le respect et le fair-play sportifs»

M. Thierry Witsel (PS). – Chaque week-end, en Fédération Wallonie-Bruxelles, certains matchs de jeunes sont malheureusement entachés par les comportements inadmissibles de certains parents: cris, insultes, pressions sur les arbitres, intrusions et bagarres. Ces dérapages, désormais loin d'être anecdotiques, fragilisent le climat sportif, découragent beaucoup de jeunes arbitres et ils portent atteinte au plaisir des enfants, censés être les premiers bénéficiaires de la pratique sportive.

Plusieurs initiatives positives existent, comme le dispositif «Parents fair-play», développé par l'Association des clubs francophones de football (ACFF) et partagé par d'autres fédérations, ou encore des campagnes de sensibilisation menées dans les clubs de hockey. Force est cependant de constater que le phénomène persiste,

alimenté notamment par ce que certains spécialistes appellent le «projet Mbappé»: la projection de rêves démesurés de réussite sportive sur les épaules des enfants.

Madame la Ministre, quelles actions concrètes menez-vous, en collaboration avec les fédérations sportives, pour renforcer la prévention et la sensibilisation concernant le rôle des parents dans le sport chez les jeunes? Quel soutien prévoyez-vous pour que les clubs élaborent des programmes de médiation ou de formation des parents? Plus largement, comment le gouvernement entend-il garantir que le sport des enfants reste avant tout un espace d'apprentissage, de plaisir et de respect, à l'abri des excès parentaux?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – La problématique que vous soulevez, Monsieur le Député, est malheureusement bien réelle. La violence verbale ou physique est présente dans toute la société et le sport n'en est malheureusement pas épargné. Trop souvent, le sport devient un exutoire et les comportements se désinhibent au bord des terrains. Cette violence entache fortement la progression et le plaisir des enfants et elle donne une image désastreuse du sport et du monde des adultes aux plus jeunes sportifs.

Face à cette situation, les clubs disposent, à travers leur règlement d'ordre intérieur, de la possibilité de sanctionner des comportements inacceptables et les bourgmestres pourraient également intervenir dans le cadre de leurs compétences en matière d'ordre public pour interdire l'accès aux infrastructures à des individus dont les agissements troublent gravement le déroulement des rencontres.

Ces sanctions placent les clubs dans une position délicate. Sanctionner un parent, cela peut aussi indirectement conduire à sanctionner l'enfant. À cela s'ajoute un facteur économique, car les parents sont aussi des clients pour la vie du club – à travers les buvettes, soupers, événements – et certains gestionnaires hésitent à se priver de ces ressources.

Certaines fédérations ont déjà pris des mesures et initiatives spécifiques, comme le dispositif «Parents fair-play» développé par l'ACFF. Force est cependant de constater que l'esprit de fair-play prévaut le temps d'un week-end et, le week-end suivant, les parents oublient souvent la portée de cette action. Le succès de cette initiative est relatif: beaucoup de parents hésitent à s'y engager ou à poursuivre l'expérience, car ils se retrouvent eux-mêmes victimes des comportements agressifs d'autres supporters, du simple fait de leur visibilité.

«L'effet Mbappé» que vous évoquez est une difficulté particulière, surtout présente dans le football. Cette discipline apparaît pour certains comme un ascenseur social, pas seulement pour le jeune joueur, mais pour toute sa famille. Cela crée une pression démesurée sur les enfants et alimente des comportements parentaux inappropriés.

Plus largement, une réflexion est en cours sur la construction, avec mon administration, d'un plan qui vise le sport amateur et qui devra comprendre des actions spécifiques de lutte contre la violence et en faveur du respect du plaisir et du fair-play.

Je tiens cependant à rappeler, sans vouloir cacher la réalité des problèmes qui existent, que la plupart des rencontres sportives qui ont lieu chaque semaine se déroulent sans encombre et elles sont aussi source de gestes de fair-play et de respect qu'il conviendrait de mettre en avant plus régulièrement.

M. Thierry Witsel (PS). – Je pense qu'il faudrait éduquer les parents. Certes, quand les adultes voient leur enfant prendre un coup ou se faire insulter par un autre joueur, ils peuvent avoir des réactions regrettables. Un grand travail de fond doit être mené. Je suis allé voir un match de l'équipe de jeunes du Standard de Liège. L'équipe affrontait Anvers. Un petit a pris un coup. Son père a fait des photos de l'enfant qui a donné le coup et il a crié devant tout le monde en s'adressant à cet enfant: «Je t'attends au match retour». Cela montre à quel point l'éducation des parents est nécessaire.

Vous avez raison de mentionner les effets du fameux «projet Mbappé» où des parents de jeunes joueurs se voient déjà avec une manne d'argent dans la poche. Cela génère une pression énorme chez les jeunes.

Les clubs doivent donc instaurer des dispositifs, en complément de tout ce qui a été mis en œuvre par la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'ACFF. Les clubs doivent prendre leurs responsabilités face aux dérives de certains parents.

Ce genre de comportement ne survient pas tous les week-ends. Certains parents regardent leurs enfants et les conseillent adéquatement. Il faut cependant rester vigilant.

La réflexion portant sur le football amateur me paraît importante pour l'avenir.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Je pense beaucoup de bien de l'expérience de M. Maillen qui a créé un projet qui fait écho au code de bonne conduite: une cellule d'éthique. Je voudrais que ce genre d'initiative se généralise parce que, mis à part l'investissement de la part du club, elle n'a aucun coût. En tous cas, M. Maillen peut en témoigner: les résultats sont très bons.

Dès qu'un parent, un joueur ou un accompagnant fait preuve d'un comportement inapproprié, il est directement remis sur le droit chemin et, si cela n'est pas efficace, une exclusion peut survenir. Ce genre de projet doit être soutenu et généralisé.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, il est aisé pour vous d'entrer en contact avec M. Maillen puisque vous partagez la même couleur politique. Il vous sera dès lors plus aisé également de vous approprier ce projet et de le généraliser

au sein des fédérations sportives. En effet, en ce qui concerne le comportement violent de certains parents, il est vraiment nécessaire de rectifier le tir.

(Mme Özlem Özen, vice-présidente, prend la présidence)

1.13 Question de M. Christophe Bastin, intitulée «Sport pour les aînés: inclusion, santé et rôle d'exemple»

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Madame la Ministre, les Aînégie Days, organisés par EnéoSport à Gembloux, ont permis de rassembler de nombreux aînés autour d'activités physiques adaptées, accessibles et variées. Au-delà de l'aspect sportif, c'est toute une dimension de convivialité, de lien social et d'inclusion qui a été mise en avant.

Nous savons à quel point rester en mouvement est essentiel à tout âge, mais particulièrement pour les aînés. Cela contribue à prévenir certaines pathologies, à maintenir l'autonomie et à renforcer le bien-être psychologique. C'est aussi une manière de montrer par l'exemple que l'activité physique peut accompagner toute une vie.

Cet événement illustre bien une conviction que nous partageons: le sport n'est pas réservé aux jeunes ou aux compétiteurs. Il doit être accessible à tous et rester un vecteur d'inclusion sociale. Dans ce sens, la place des aînés est fondamentale. Ils peuvent, par leur engagement, inspirer les générations plus jeunes et briser certains stéréotypes.

Madame la Ministre, pourriez-vous dresser un bilan de cette édition des Aînégie Days? Quelle a été leur fréquentation? Quels sont les retours des participants? Quels enseignements tirez-vous de ces journées?

Plus largement, quelle est votre vision du sport pour les aînés? Quelles politiques entendez-vous mener pour soutenir leur pratique, encourager leur participation et valoriser le rôle exemplaire qu'ils peuvent jouer dans notre société?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Le 15 septembre dernier, l'ASBL EnéoSport a organisé à Gembloux la journée centrale de sa campagne 2025 des Aînégie Days. Cette journée s'inscrit dans un programme plus large qui vise à proposer et à découvrir, entre le début du mois de juin et la fin du mois de novembre, différentes activités pour les plus de 50 ans. Cette journée a rassemblé plus de 230 seniors, dont une grande majorité de dames. Il y était proposé le matin des ateliers de discussion, notamment sur le bien-vieillir grâce au sport, et des activités sportives l'après-midi, dont une randonnée cycliste en présence de celui qui fut champion du monde de cyclisme, Philippe Gilbert.

Un de mes collaborateurs y était présent et a pu apprécier le dynamisme et l'engagement des membres de cette association. Il en a d'ailleurs profité pour transmettre ma vision quant au sport pour les aînés: la pratique d'une activité sportive

ou physique régulière est un pilier essentiel pour bien vieillir, une porte ouverte vers le lien social pour les rencontres qu'elle génère, une opportunité de partager ses expériences et son engagement pour le bénévolat, et une source pour le modèle que vous pouvez être auprès des plus jeunes.

EnéoSport compte un peu plus de 22 500 affiliés répartis dans près de 350 clubs. En 2025, elle a reçu 215 000 euros pour son fonctionnement et a par ailleurs bénéficié d'une subvention de 7 500 euros pour l'organisation de la journée sportive du 15 septembre dernier.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Je vous remercie pour votre réponse, Madame la Ministre, ainsi que pour votre implication et l'attention que vous portez à un public trop souvent oublié dans les politiques sportives. Vous jouez un rôle essentiel en soutenant et en accompagnant des initiatives locales comme les *Ânergie Days*, valorisant ainsi le sport comme instrument de bien-être et d'inclusion.

La pratique du sport par les aînés dépasse le simple cadre de l'activité physique; il relève aussi de la santé publique, de la prévention et de la lutte contre l'isolement social. Les Engagés estiment essentiel de continuer à investir dans une politique sportive inclusive, accessible et intergénérationnelle. Je vous encourage à poursuivre dans cette voie et à collaborer avec les fédérations sportives, les associations et les pouvoirs locaux pour développer davantage des projets de ce type.

1.14 Question de M. Christophe Bastin, intitulée «Statut des entraîneurs et centres de formation: quelle mise en œuvre?»

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Madame la Ministre, dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), plusieurs engagements importants ont été pris pour soutenir le développement du sport et renforcer son intégration dans nos politiques publiques.

Deux points retiennent particulièrement mon attention.

Tout d'abord, la volonté de poursuivre et d'optimiser le soutien aux jeunes espoirs et aux élites sportives et de créer un véritable statut pour les entraîneurs, que ce soit sur le plan sportif, fiscal ou social. Étant donné que certains de ces aspects relèvent du pouvoir fédéral, je voudrais revenir sur la question qui vous a été posée il y a deux semaines sur le *tax shelter*. Vous avez alors dit que des échanges avec le gouvernement fédéral étaient en cours. Pouvez-vous nous préciser où en sont les discussions? Et surtout, comment envisagez-vous de traduire l'objectif énoncé dans la DPC dans un cadre concret pour les entraîneurs, qui sont des acteurs centraux dans l'accompagnement des sportifs?

Ensuite, la DPC prévoit de soutenir l'octroi du statut d'internat scolaire aux centres de formation des fédérations et des associations sportives. Ce projet me semble structurant, car il permettrait de mieux concilier formation sportive et

réussite scolaire, tout en renforçant l'encadrement éducatif des jeunes athlètes. Comment comptez-vous appliquer cette mesure? Quelles démarches envisagez-vous d'effectuer en concertation avec votre collègue Valérie Glatigny, ministre de l'Éducation?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, le *tax shelter* reste l'une des pistes envisagées. Il pourrait être activé afin de favoriser les investissements dans le milieu sportif et d'assurer la pérennité du sport amateur.

Je souhaite néanmoins clarifier vos propos. Dans ma réponse délivrée en commission des Sports, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, des Médias et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement du 16 septembre 2025, je n'ai pas dit que des discussions étaient en cours, mais que je restais attentive aux réflexions menées au niveau fédéral, ainsi qu'aux discussions entre les entités fédérées sur la diversification des sources de financement du sport. J'ai également dit que je ne manquerais pas d'interpeller mes homologues des Communautés flamande et germanophone, ainsi que le ministre fédéral Jan Jambon, au moment opportun.

Par ailleurs, la réforme du statut des entraîneurs reste l'une de mes priorités et fera partie de la réflexion menée avec mon administration sur l'évolution à donner au décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française.

Concernant les centres de formation et leur passage en internat, le travail de concertation doit encore être lancé.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir clarifié certains éléments.

L'idée de travailler en étroite collaboration avec la ministre de l'Éducation, Mme Glatigny, illustre une approche transversale indispensable.

Pour notre groupe, ces projets structurants doivent avancer avec un calendrier clair et des étapes bien définies. Nous suivrons ce dossier dans les prochaines semaines.

1.15 Question de M. Christophe Bastin, intitulée «Semaine européenne du sport»

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – La Semaine européenne du sport, qui s'est déroulée du 23 au 30 septembre, est un moment fort pour rappeler l'importance d'un mode de vie actif et pour mobiliser les citoyens autour de la pratique sportive. Le *hashtag* #BeActive en est le symbole et l'ADEPS y prend toute sa place à travers des initiatives variées: journées de découverte gratuites, mise en avant des activités sportives locales, sensibilisation dans les écoles et auprès du grand public. Cet événement me paraît essentiel, parce qu'il va au-delà du sport de haut

niveau. Il s'agit de santé, de bien-être, de lien social et d'inclusion: cela montre que le sport est accessible à toutes et tous, quel que soit l'âge, le niveau ou la condition physique.

Madame la Ministre, quel premier bilan tirez-vous de la mobilisation, en Fédération Wallonie-Bruxelles, dans le cadre de la Semaine européenne du sport? Comment comptez-vous renforcer la visibilité de telles actions et leur continuité tout au long de l'année afin que cette semaine ne soit pas seulement une «vitrine»? Avez-vous identifié des pistes pour y associer davantage les écoles et les clubs, mais aussi les acteurs de la santé et du secteur associatif, afin de toucher encore plus largement la population?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, ce 30 septembre est le dernier jour de l'édition 2025 de la semaine européenne du sport. Il est donc prématuré à ce stade de dresser un bilan pour cet événement, alors même qu'il n'est pas encore terminé. Il se prolongera en effet jusqu'au 4 octobre avec la journée des associations organisée dans sept centres ADEPS.

L'objectif de cette semaine ne se limite pas qu'à une action ponctuelle. Elle met également en lumière des initiatives qui s'inscrivent dans la durée, comme les marches ADEPS organisées chaque dimanche et jours fériés. Ces rendez-vous réguliers, accessibles à toutes et tous, sont une façon concrète de prolonger l'esprit #BeActive et d'inciter nos concitoyens à pratiquer une activité physique régulière.

La grande journée #BeActive du 27 septembre, organisée au Centre sportif de la Forêt de Soignes, a proposé une offre intergénérationnelle et diversifiée allant des initiations sportives encadrées par des fédérations sportives ou clubs sportifs locaux à une marche nocturne accessible aux familles et aux aînés.

À travers ces différentes actions, la visibilité de la campagne est renforcée, avec l'objectif d'élargir son impact en associant non seulement les clubs et fédérations sportives, mais aussi le secteur associatif et éducatif. C'est de cette manière que la dynamique #BeActive pourra, au-delà de la semaine européenne, contribuer à une société plus active, plus solidaire et en meilleure santé.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre engagement et pour le rôle moteur de l'ADEPS dans la réussite de cette semaine. Je vous encourage encore à renforcer l'implication des écoles et des clubs, car c'est par la jeunesse que l'on parvient à installer des habitudes de vie active pour toute une existence. Je souhaite insister sur le rôle du secteur associatif qui peut aider à atteindre les publics plus éloignés de la pratique sportive, des personnes précarisées, des aînés, des personnes en situation de handicap. Nous vous soutenons dans votre volonté de prolonger et d'élargir ce type d'initiative,

car chaque citoyen doit pouvoir trouver une activité adaptée, accessible et motivante.

(M. Christophe Bastin, président, reprend la présidence)

1.16 Question de M. Fabian Maingain, intitulée «Médiatisation du sport au féminin»

M. Fabian Maingain (Lib.res). – La Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit plusieurs mesures en faveur du sport féminin, notamment la promotion d'une meilleure diffusion du sport féminin sur les chaînes publiques et sur les télévisions locales. Dans son nouveau contrat de gestion, la RTBF s'engage à diffuser au moins 250 heures de compétitions féminines et à consacrer au moins 25 % de couverture de compétitions féminines dans les séquences d'information sportive, en télévision et en radio. Si ce contrat de gestion met l'accent sur la diversité et l'égalité, il ne spécifie pas directement l'obligation de promouvoir de façon égale le sport masculin et féminin.

Or, concernant par exemple le football, une étude menée par Samy Lahrach et Lucas Debosschere en 2023 à l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) et consacrée à la médiatisation du sport féminin en Belgique francophone a démontré que, malgré une amélioration de la couverture médiatique des sports féminins, celle-ci reste dépendante des événements sportifs majeurs et des performances des athlètes belges. Je félicite au passage Léa Bayekula, athlète paralympique belge, qui a remporté son premier titre mondial cette nuit!

Par ailleurs, la société multinationale DAZN, qui détient les droits audiovisuels du football belge jusqu'en 2030, a pris la décision d'arrêter la production et la diffusion de la quasi-totalité du championnat national féminin. L'émission hebdomadaire des résumés des matchs est supprimée, ainsi que les différents contenus supplémentaires tels que les interviews et les reportages. DAZN renvoie aux clubs la responsabilité de la médiatisation et les autorise à collaborer avec les chaînes de télévision régionales pour compenser le manque de visibilité de la *Lotto Super League*.

Cette décision, couplée à la difficulté déjà existante d'avoir accès au championnat national, constitue un recul important pour la visibilité et la médiatisation du football féminin en Belgique, alors même que la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est engagée à valoriser le sport féminin, à promouvoir son égalité de traitement et à encourager sa diffusion médiatique. Elle semble d'autant plus incohérente qu'une étude publiée cette année par le leader mondial de l'évaluation des médias de sponsoring, Nielsen Sports, prévoit que, d'ici 2030, le football féminin devrait figurer dans le top 5 des sports les plus populaires au monde, réunissant quelque 800 millions de supporters, dont une majorité de femmes.

Dans ce contexte, Madame la Ministre, quelle lecture faites-vous de cette situation et de son impact sur la visibilité des sportives? Quelles mesures concrètes ont

été prises par le gouvernement pour promouvoir la visibilité médiatique des sportives de manière générale, c'est-à-dire également en dehors des compétitions majeures? Existe-t-il un calendrier de concertation avec les télévisions locales afin d'assurer une meilleure couverture du sport féminin?

La Fédération Wallonie-Bruxelles envisage-t-elle des discussions avec la *Pro League*, la RTBF ou les chaînes locales afin de garantir que le retrait de DAZN soit compensé par une production de contenu local et régional? L'objectif est ici de faire en sorte que le public reste connecté à la *Lotto Super League* et que le championnat bénéficie d'une visibilité égale à celle de son pendant masculin.

Comment le décret du 14 octobre 2021 visant l'éthique sportive et instituant un observatoire de l'éthique dans les activités physiques et sportives, ainsi qu'un réseau éthique (décret «Éthique sportive»), qui inscrit l'égalité entre les femmes et les hommes comme valeur fondamentale, est-il mobilisé pour soutenir et accompagner ces mesures au niveau des clubs?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – J'ai bien pris connaissance de la décision de la chaîne DAZN, détentrice des droits de diffusion du football belge, de ne plus produire et diffuser qu'une seule rencontre par journée de *Lotto Super League*. Si on peut la déplorer, elle est néanmoins conforme au contrat qui lie le détenteur des droits à la *Pro League*. Ce contrat ne prévoit en effet que la diffusion d'un match en direct par journée de championnat. Dans ce contexte et s'agissant d'accords commerciaux entre opérateurs privés, il ne m'appartient pas, en tant que ministre des Médias, d'intervenir dans ces discussions.

Certains clubs – comme le Royal Sporting Club Anderlecht ou Oud-Heverlee Leuven – ont d'ores et déjà annoncé qu'ils prendraient le relais en assurant eux-mêmes la diffusion des matchs de leurs équipes féminines. Concernant la RTBF, l'actuel contrat de gestion impose d'assurer au moins 25 % de couverture de compétitions féminines dans les séquences d'informations sportives et de diffuser au moins 250 heures de compétition durant lesquelles les sportives concourent. Pour information, la chaîne publique va bien au-delà de cette obligation puisqu'elle a diffusé 369 heures de compétitions sportives féminines en 2024. Le travail doit continuer afin que le sport féminin bénéficie d'une exposition médiatique plus importante encore.

M. Fabian Maingain (Lib.res). – Madame la Ministre, si l'on peut se réjouir du fait que les quotas repris dans le contrat de gestion de la RTBF sont atteints et même dépassés, se pose toujours la question de savoir comment les télévisions locales vont prendre le relais sur la question spécifique du football. D'autant que la situation risque de se compliquer avec votre réforme.

Il est vrai que la RTBF a fourni des efforts complémentaires en termes de visibilité du sport féminin, mais il y a un véritable défi à relever concernant la

question spécifique du football. En effet, comme on l'observe notamment en France, la visibilité médiatique de ce sport en particulier est appelée à croître. Or, on sait que les retombées médiatiques contribuent à la professionnalisation d'un sport.

En définitive, il y a à mon sens un travail à entreprendre, auprès tant de la RTBF que des télévisions locales, afin de continuer à promouvoir spécifiquement le football féminin et l'ensemble des sports féminins. Au-delà des obligations qu'implique le contrat de gestion, l'objectif est de tendre vers la parité pour améliorer le développement du sport féminin, sa visibilité et favoriser les retombées médiatiques et économiques qui en découlent.